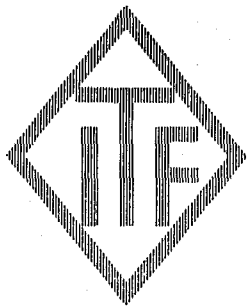




FASCISME

N° 2.

Amsterdam, le 26 janvier 1935.



12 mois après . (I.T.F.) En février 1934, le triomphe du fascisme en Autriche sur le mouvement ouvrier socialiste a été accueilli avec une joie non feinte, également dans les milieux des organisations syndicales chrétiennes. 12 mois plus tard cependant, les travailleurs groupés dans les organisations chrétiennes ainsi que les inorganisés doivent reconnaître que les canons de la dictature chrétienne dirigés contre les formations du Schutzbund, ont atteint la classe ouvrière dans son ensemble.

"Quelle était, après le 12 février, la situation des ouvriers dans les entreprises ? Les organisations libres étaient dissoutes, les conseils d'entreprise et les hommes de confiance du personnel privés de leurs mandats. Les ouvriers étaient ainsi laissés sans appui et réduits à un état d'impuissance. Plus d'un patron a naturellement cherché à tirer profit de cette situation. Des violations des contrats collectifs, réductions de salaires, non observation des droits ouvriers, tel était le triste bilan de cette époque". Le "Arbeiteronntag", organe publié par ordre du gouvernement, ^{en outre} constate rétrospectivement dans son numéro du 30 décembre 1934, qu'on parlait alors de "l'époque de "pêche miraculeuse" qui semblait arrivée pour plus d'un employeur". La désillusion est encore plus grande dans les organisations ouvrières fascistes. "Après les événements de février, beaucoup d'employeurs ont, non seulement dérogé aux accords contractuels, mais ont simplement ignoré les lois sociales de protection ouvrière. Des salaires au-dessous des taux courants, des réductions arbitraires des salaires à la tâche, la non observation de la semaine de 48 heures et du repos dominical, étaient à l'ordre du jour. Nous n'avons pas besoin de relever spécialement le fait que l'on contesta aux ouvriers leur droit à l'allocation de vacances et à l'indemnité de maladie" -ainsi écrit sous la pression des ouvriers indignés, le journal fasciste "Der Bekleidungsarbeiter" dans son numéro de janvier 1935.

En février 1934, les dictateurs chrétiens croyaient avoir, avec leurs canons, anéanti le mouvement ouvrier autrichien et brisé la résistance des travailleurs. A présent, 12 mois plus tard, la conviction se fait jour dans les rangs de leurs propres adeptes, que les organisations socialistes, les syndicats libres constituaient la protection par excellence des classes travailleuses. Aussi l'oeuvre inlassable de ceux qui travaillent illégalement pour la reconstruction, atteint-elle des milieux de plus en plus étendus.

Les bourreaux .(I.T.F.) Le 24 juillet 1934, l'orfèvre Josef Gerl âgé de 22 ans était appelé à répondre devant la Cour martiale de Vienne d'un attentat au moyens d'explosifs. "Pourquoi vouliez-vous commettre un acte de terreur contre le gouvernement ?" lui demanda le président de la Cour martiale. "Parce qu'il a asservi le peuple et opprimé les travailleurs". Josef Gerl s'était défendu avec son revolver contre un policier qui voulait le fouiller. "Savez-vous," demanda le président " que cette arme peut être mortelle?" "Oui, mais on ne m'a pas fourni l'occasion de commencer une autre vie". "Selon votre raisonnement, un chômeur sur deux devrait commettre un attentat?" "C'est possible en effet qu'à l'avenir il y aura à la place de 7 suicides, 7 attentats par jour." A ce moment, le représentant du ministère public intervint: "Je ne crois pas que la pensée de l'attentat soit née dans votre cerveau." "Croyez-vous peut-être que j'ai touché de l'argent pour le faire?" "Non, je ne voulais pas vous faire ce reproche". "Vous rendiez-vous compte que le méfait commis par vous est passible de la peine de mort?" "Certes". "Comment avez-vous pu néanmoins vous décider à risquer votre vie?" "Mon idéal m'était plus cher que ma vie".

Trois heures après le jugement Josef Gerl fut pendu dans la Cour du tribunal de première instance à Vienne. Le président fédéral de l'Etat chrétien d'Autriche avait refusé de le gracier. 20 heures plus tard, le chancelier Dollfuss était assassiné par des Nazis. Fin novembre 1934, la mère de Josef Gerl qui gagnait sa vie comme ouvrière, a été congédiée. On ne pouvait pas exiger--suivant la direction-- du reste du personnel de travailler en la compagnie de la mère d'un pendu.

(Le compte-rendu de la séance devant la Cour martiale a été publié par les "Europäische Hefte" à Prague.)

Les évêques donnent une caractéristique de l'Etat corporatif chrétien". (I.T.F.) Ainsi que la Constitution le déclare, l'Autriche est un Etat fédéral chrétien établi sur une base corporative! Dans leur message pastoral de Noël, les évêques autrichiens décrivent l'air qu'a cet Etat chrétien.

Beaucoup de plaintes sont venues à la connaissance des évêques concernant des situations tout à fait répréhensibles. Il est dit par exemple dans ces plaintes que dans plusieurs entreprises on ne respecte plus la journée de 8 heures, que, en négligeant l'instruction que les chômeurs doivent en premier lieu être occupés, on ordonne souvent des heures supplémentaires, que le paiement spécial de ces heures supplémentaires, stipulé dans les contrats collectifs n'est souvent pas accordé aux travailleurs, que les travailleurs sont contraints de faire ces heures supplémentaires sous menace de licenciement, qu'on se soustrait au paiement des salaires légalement fixés en embauchant comme ouvriers auxiliaires des travailleurs spécialisés. Le message mentionne particulièrement la plainte de ce que les employeurs se servent de l'organisation corporative "comme un moyen pour priver les travailleurs de divers droits sociaux légalement stipulés à l'heure qu'il est".

Les statuts du "Syndicat unique" (I.T.F.) Le marquis Graziano, noble italien qui depuis qu'il réside à Vienne comme ministre de la Prévoyance sociale se fait appeler Neustädter-Stürmer, a décrété le 3 décembre 1934 les statuts de la Confédération syndicale des ouvriers et employés autrichiens, c'est-à-dire ce que l'on appelle le Syndicat unique. Les statuts confirment dans les lignes essentielles la situation créée par le décret du 2 mars 1934. Le Syndicat unique continue à faire partie des organes administratifs de l'Etat. 34 groupements corporatifs (appelés syndicats afin d'induire en erreur) ont été réunis en des organisations professionnelles au sein du Syndicat unique. Il y en a 9 dans les catégories "Industrie" et "Artisanat", 3 dans la catégorie "Commerce et Communications", 2 dans la catégorie "Finances et Assurances" et 11 dans les "Professions libérales". Les ouvriers agricoles et les travailleurs des services publics ne peuvent pas être organisés dans le Syndicat unique. C'est le ministre de la Prévoyance sociale qui désigne à l'avenir aussi tous les principaux permanents qui à leur tour nomment les permanents subalternes. Les adhérents à ce fameux "syndicat" n'ont aucun droit. Des assemblées ne peuvent être tenues qu'en respectant les prescriptions policières en vigueur". Les ouvriers suspects de propagande "politique ou en faveur de la lutte des classes" ne seront pas admis. Le retrait n'est possible que "par lettre recommandée" quatre semaines avant la fin d'un trimestre.

La direction de la Confédération syndicale et des 5 organisations professionnelles a été confiée à des jaunes particulièrement sûrs. Afin d'empêcher que les dirigeants d'une organisation professionnelle défendent réellement les intérêts ouvriers sous la pression de leurs membres, les contrats collectifs signés par les différentes organisations ont toujours besoin de l'approbation du Comité de l'organisation et doivent être contresignés par le président. Le ministre a le droit, comme pour tout organe public, de contrôler la gestion de la Confédération syndicale; il peut participer lui-même ou se faire représenter à toutes les réunions et il peut à tout moment demander que les livres de caisse et pièces justificatives lui soient soumises. Le budget du syndicat unique a besoin de son approbation. Les membres, dont la cotisation est retenue sur les salaires à partir du 1er janvier, ne possèdent aucune espèce d'influence sur la manière dont est dépensé l'argent qu'on leur arrache.

Comment "lutte" le Syndicat unique fasciste. (I.T.F.)

I. "Nous assurons à nos camarades que nous ne tolérons en aucun cas un avilissement des conditions de travail et de vie actuelles" ainsi écrivait le syndicat fasciste des travailleurs du cuir en août 1934. En janvier 1935 toutefois, les rédacteurs du journal fasciste "Der Arbeiter in der Leder-und Schuhindustrie" devaient constater à leur "regret" qu'une "grande partie des travailleurs de l'industrie autrichienne de la chaussure ne connaît plus que par oui dire, le paiement d'un jour férié, le versement d'une indemnité de maladie, le congé payé et la rétribution des heures supplémentaires."

II. "Les travailleurs du textile commencent la nouvelle année avec beaucoup d'inquiétude....Le revenu a baissé de 10 à 20%, voire davantage.... Dans beaucoup d'industries il n'y a pas de contrats collectifs; on continue à constater des attaques contre les conquêtes sociales et les droits ouvriers." (N° de janvier 1935 de l'organe du syndicat fasciste des travailleurs de l'industrie du textile et de l'habillement "Der Oesterreichische Textilarbeiter")

III. "Des tisseuses dans la soierie nous communiquent: Jusqu'à il y a un an, nous avons gagné comme tisseuses qualifiées une moyenne de 40 à 50 schillings par semaine, quelques-unes même davantage. Depuis un an cependant notre revenu baisse de semaine en semaine. Ces derniers mois, la majorité des tisseuses rapportent chez elles à la fin de la semaine 18 schillings en moyenne, 20 à 22 schillings tout au plus." (Der Oesterreichische Textilarbeiter, N° de janvier 1935)

IV. L'Association autrichienne d'entrepreneurs en bâtiment et l'Association des employeurs dans l'industrie du bâtiment ont conclu avec la Confédération syndicale fasciste un contrat collectif relatif aux chefs et sous-chefs maçons. Le journal patronal "Gewerbliche Arbeitgeberzeitung" annonce que "les salaires ont été réduits en conformité avec les temps actuels (!)" et la "prime de construction a été diminuée". Dans la morte saison un chef-maçon, lorsqu'on le charge d'autres travaux, ne touchera plus dorénavant que le salaire des catégories ouvrières dont il effectue le travail. "Lorsqu'il a sous sa direction moins de 6 ouvriers, il ne touchera plus que les deux tiers de son salaire."

V. Néanmoins, le syndicat unique fasciste continue à affirmer qu'il ne tolérera "en aucun cas un avilissement des conditions de travail et de vie actuelles".

Le galon doré. (I.T.F.) La direction générale chrétienne des chemins de fer fédéraux autrichiens, si elle a d'une part considérablement avili les salaires et les conditions de travail des cheminots, elle a d'autre part veillé à leur assurer une compensation: comme à l'époque des Habsbourg, les cheminots pourront de nouveau être distingués par le droit de porter des galons et des tresses. Même les jeunes stagiaires reçoivent, lorsqu'ils ont été reçus à un examen avec de fort bonnes notes, un galon doré au col de leur tunique. L'administration des chemins de fer va jusqu'à accorder solennellement le droit de porter une épée à certains agents qui se sont mérité une distinction toute spéciale.

Une résistance qui a du succès. (I.T.F.) La taxe pour le secours d'hiver retenue sur les salaires, s'élevait en Allemagne au mois de décembre à 1½% et devait être augmentée en janvier et février jusqu'à 2% du salaire. Or, ce projet a échoué devant la résistance des ouvriers et employés et on a dû revenir sur cette décision.

En Autriche aussi, on perçoit suivant l'exemple allemand, une taxe pour le secours d'hiver, mais on a pris la précaution de seulement la retenir jusqu'à présent sur les salaires de ceux qui travaillent dans un service public. Le maire de Vienne a invité au paiement "volontaire" d'une contribution de 5% du revenu brut d'un mois, en ajoutant la réflexion pleine de menaces que "ceux qui travaillent encore aujourd'hui seront peut-être bientôt, aux aussi, victimes du chômage" (de la circulaire de la direction de l'entreprise municipale des tramways de Vienne du 23 novembre 1934). Malgré cette recommandation du maire de Vienne quelques milliers d'employés municipaux en majorité des agents des tramways, se sont élevés contre cette retenue forcée. Ils ont déclaré par la voie hiérarchique que dans leurs familles ils avaient à entretenir tant de chômeurs qu'ils n'étaient pas en mesure de payer la contribution obligatoire pour le secours d'hiver, organisé par un parti politique. La direction des tramways exigea que les agents retirent leur protestation et effectua des mutations disciplinaires; certains agents furent déplacés dans des dépôts souvent éloignés de deux heures de leur domicile. Or, en cas de service du matin, faire deux heures à pied avec de lourdes chaussures et une capote d'hiver, est loin d'être un plaisir, de sorte que les agents déplacés durent tâcher de se procurer un logement, auprès d'amis ou contre paiement d'une certaine somme à proximité de leur nouveau dépôt. Malgré cela, la majorité d'entre eux ont maintenu leur protestation. Ils sont prêts à faire un sacrifice pour un chômeur, mais ils ne se laissent pas imposer des retenues obligatoires.

Aux frais des travailleurs. (I.T.F.) La création d'une industrie de guerre déjà en temps de paix fait partie du programme d'armement du Troisième Reich. Au moyen de subventions de l'Etat on vient au secours de toutes les industries dont la production peut, en cas de guerre, remplacer, fût-ce en partie, l'importation de matières premières ou qui peut être transformée en tout temps de manière à être mise au service de la production de guerre. Les échecs de sa politique forcent la dictature hitlérienne à accélérer l'extension de ces industries de production d'"Ersatz". Par l'importation accrue de matières premières nécessaires à l'armement, les devises étrangères pour l'acquisition de coton et de laine, font défaut. Le gouvernement des Etats-Unis a refusé un échange de coton américain contre des marchandises allemandes, vu que l'exportation allemande a aujourd'hui le caractère d'un dumping. Le gouvernement hitlérien a dû, par conséquent, mettre à présent 165 millions de marks à la disposition d'une industrie de fabrication de succédanés pour l'industrie textile.

L'extension trop hâtée de cette industrie de succédanés, compromet la sécurité des ouvriers qu'elle emploie. Dans ces entreprises des fils de soie artificielle interminables sont coupés en courts morceaux et filés en y ajoutant certaines matières, selon la façon des fils de laine. Ces fils "Ersatz" reviennent env. 30% plus cher et les tissus qu'on en fait sont moins solides que ceux faits de laine ou de coton et supportent mal l'humidité. Les fabricants évitent l'achat de nouvelles machines coûteuses, vu que dans le cas d'un changement de tactique économique, l'industrie des succédanés ne serait pas en mesure de concurrencer le coton et la laine. C'est pourquoi on se sert aujourd'hui pour découper les fils de soie artificielle, entre autres de machines à tabac qui servent dans la confection du tabac à cigarettes. Ces machines ne conviennent qu'au découpage de matières solides; les fils de soie artificielle ont tendance à onduler et à boucher les ouvertures. Ainsi que l'inspection allemande du travail a pu le constater, les ouvriers du textile dont le revenu calculé aux pièces est déjà sensiblement diminué par l'emploi de ces matières, cherchent à réparer les défauts en laissant la machine en mouvement. L'augmentation du chiffre des accidents dans ces entreprises affectées à la fabrication de matières "Ersatz" a donné lieu à l'Inspection du travail de faire entendre des avertissements. Il faut bien dire que l'extension de l'industrie des matières "Ersatz" se fait aux frais des ouvriers.

La pression sur les salaires. (I.T.F.) Près de un million $\frac{1}{2}$ de jeunes doivent travailler au service du travail pour 25 pfennigs par jour ou dans l'Aide agricole, moyennant un simple argent de poche. Tous les célibataires de moins de 25 ans qui n'ont pas travaillé pendant au moins un an à ces conditions (à moins qu'ils ne fassent partie d'un groupement national-socialiste) peuvent à tout moment perdre leur emploi. Par crainte d'être congédiés, beaucoup de jeunes travaillent par conséquent au-dessous des tarifs. Il s'ensuit que les salaires de la main-d'oeuvre juvénile baissent sur toute la ligne. Les Commissaires au travail désignés dans le temps "pour la protection des travailleurs" approuvent ces procédés. Le Commissaire pour la Silésie par exemple a, durant le dernier semestre, apporté jusqu'à deux fois au barème pour la scierie des modifications portant atteinte aux salaires des jeunes scieurs, ouvriers auxiliaires, ouvriers des magasins et des chantiers de bois. Les salaires des jeunes de moins de 16 ans ont été diminués de 19%, ceux des mineurs de 16 à 18 ans de 15%, tandis que pour ceux de 18 à 20 ans et de 20 à 22 ans, les réductions sont de respectivement 8 et 14%.

En même temps, le Commissaire a privé les ouvrières de toutes classes d'ancienneté de leur salaire horaire fixe. Les ouvrières dans l'industrie de la scierie de Silésie ne touchent plus dorénavant que 65 et 70% du salaire des hommes. Par ces mesures, les salaires des ouvrières adultes ont été baissés de 15% et ne s'élèvent plus à présent qu'à des sommes allant de 28 à 41 pfennigs l'heure (suivant la classe de la localité).

Préjudice à l'économie collective. (I.T.F.) Les entreprises allemandes d'intérêt public, c'est-à-dire d'approvisionnement en gaz, eau et électricité, qui étaient jusqu'à présent exemptes de l'impôt, ont été grevées par une nouvelle loi fiscale du paiement de 20% de leurs revenus. Le dictateur économique le Dr. Schacht, dont on connaît l'hostilité vis-à-vis de la régie collective, tend par cette mesure à appuyer la lutte des employeurs privés contre les entreprises publiques. Le fait que ces entreprises privées sont au fond de grands consortiums internationaux, qu'il s'agit donc de la "haute finance internationale" ne trouble guère ce ministre de la dictature nationale-socialiste.

La boxe et la caisse syndicale (I.T.F.) Le chef de la Communauté nationale du Bâtiment de Hildesheim, s'intéresse à tel point à la boxe qu'il crut devoir se rendre à Hambourg pour y assister au match Schmelting-Neusel. Homme prudent qu'il était, il prit avec lui toute la caisse du groupement dirigé par lui. Est-il étonnant que l'argent soit resté à Hambourg? La cassette lui a été volée à Hambourg, assurait le brave type à son retour, à qui voulait l'entendre.....

La mise à l'index (I.T.F.) La Maison de Peuple de la ville d'Iéna que les nationaux-socialistes ont volée aux syndicats libres, est systématiquement boycottée par les travailleurs. Cette Maison du Peuple a à présent fait faillite et va être vendue aux enchères.

Le symbole (I.T.F.) L'Office de Weimar de la Communauté nationale d'entreprise pour les communications et services publics chargea le Nazi Oklitz de rassembler auprès des ouvriers de l'argent pour l'achat d'une bannière à croix gammée, symbole du mouvement. Au moyen des menaces coutumières, les sommes nécessaires furent réunies. Toutefois la bannière n'a jamais pu être acquise, car le bonze du Front allemand du travail détourna l'argent....geste symbolique qui rend superflu tout autre symbole!

Cela en dit long. (I.T.F.) Les directeurs nationaux-socialistes du consortium de magasins à prix unique EPA, étendu sur toute l'Allemagne, viennent d'ordonner que dorénavant on ne pourra plus engager que du personnel d'orientation nationale-socialiste. Toutefois, ces directeurs ont si peu de confiance dans les adhérents au parti du chancelier, que dans le contrat d'entreprise dicté par eux, ils ont stipulé que les vendeuses nouvellement engagées aussi, doivent se laisser fouiller sans avertissement préalable et permettre qu'on perquisitionne dans les armoires servant de garde-robe (article 21 du contrat d'entreprise). Les directeurs nazis sont bien au courant de la mentalité nationale-socialiste!

La dictature démocratique en Esthonie devient fasciste (I.T.F.) Au début d'août 1933 le gouvernement et l'armée de la République balte d'Esthonie avaient constitué une "dictature démocratique" soi-disant pour protéger les institutions de l'Etat contre le mouvement fasciste des "combattants pour la liberté", un groupement d'anciens combattants à caractère nettement fasciste. Des tentatives faites par les "combattants pour la liberté" dans le but d'obtenir une révision de la constitution selon leur esprit, avaient échoué à l'automne 1932 et au printemps 1933, mais en octobre 1933 une nouvelle constitution à caractère nettement autoritaire fut adoptée par voie de plébiscite. Un président élu par le peuple pour une période de 5 ans dirige de manière indépendante la politique intérieure et extérieure, nomme les fonctionnaires et officiers, désigne et relève de leurs fonctions les ministres et dispose d'un droit de veto suspensif aux décisions législatives du Parlement et d'un droit de veto absolu dans le cas de certaines lois. Le Parlement avait conservé quelques droits, mais lorsque, le 28 septembre 1934 les partis des classes moyennes et des socialistes de gauche constituèrent une opposition contre le gouvernement (l'ancien parti social-démocrate vota pour le gouvernement et le parti communiste est interdit), le Parlement a été renvoyé pour une période indéterminée. Le Président, le général Laidoner, et le président du Conseil déclarèrent qu'à l'avenir ils comptaient gouverner "à leur propre responsabilité et avec l'appui du peuple". La dictature démocratique devait briser l'influence du mouvement fasciste calqué sur le modèle allemand et en effet, elle procéda à la dissolution du groupement des "combattants pour la liberté", mais au début de décembre, des camps de concentration furent créés pour tous les adversaires du gouvernement. La dictature n'a pas confiance dans les talents du nouveau chef de la Propagande. L'état de siège fut prolongé jusqu'en septembre 1935. La nouvelle constitution garantissait à chaque ressortissant esthonien toute une série de libertés civiles et lui assurait la liberté d'association et de grève (article 18). Seulement la liste de ces droits se termine par un article (article 26) qui autorise le gouvernement à abolir temporairement tous les droits civils. C'est là l'unique article qui ait été appliqué dans la pratique.

L'activité des organisations syndicales a été singulièrement entravée par toutes espèces de représailles. Dans leurs réunions les syndicats ne pourront dorénavant s'occuper que de questions "nettement sociales"; toute réflexion politique est interdite. On n'enregistre plus de nouvelles organisations; le syndicat des dockers ne peut oeuvrer légalement que comme section de la Centrale syndicale; la fusion des organisations des ouvriers du bois et du bâtiment a été interdite. Cela n'empêche pas les travailleurs d'affluer dans les syndicats. L'année passée le nombre des syndiqués a augmenté de 6000 à 8000 en chiffres ronds. Une série de grèves couronnées de succès ont augmenté la confiance des ouvriers en eux-mêmes. Les ouvriers du port de Pernu ont réussi à imposer jusqu'à 20% d'augmentation des salaires; les ouvriers cordonniers de Tartu et de Narno ont atteint jusqu'à 15% de majorations. Les camionneurs et les ouvriers des scieries de Pernu, ainsi que les ouvriers verriers à Tallinn et à Tartu ont à leur tour pu obtenir des améliorations notables. Toutefois, après avoir éliminé le Parlement et du même coup les partis politiques, la dictature semble se préparer à présent à frapper les syndicats. Les ministres font des tournées à travers le pays et parlent de "résurrection du peuple". On encourage les employeurs à congédier les éléments politiquement suspects; fin 1934 le gouvernement a déjà procédé à la création d'une organisation obligatoire, une Chambre syndicale pour ingénieurs, chimistes et architectes, Chambre qui a été placée sous la surveillance du ministre des Communications. On envisage une interdiction de grève pour toutes les entreprises importantes et moyennes. Auprès des syndicats on a taté le terrain pour savoir s'ils seraient disposés à se laisser transférer dans un Syndicat unique à la fasciste, une Chambre pour ouvriers qui serait soumise au Ministère comme une partie des organes de l'Etat. Il va sans dire que les syndicats libres ont manifesté leur antipathie contre ces projets, mais le danger subsiste que la dictature crée un Syndicat unique à caractère de monopole, et prive ainsi les travailleurs esthoniens de la liberté d'association.

Les cheminots dans "l'Etat corporatif chrétien".

Après le coup de force éliminant le Parlement au printemps 1933, le gouvernement Dollfuss accorda aux chemins de fer fédéraux le droit de décréter, sans consultation des délégués du personnel, une série d'avilissements des conditions de travail et de salaires, frappant durement les cheminots. Le barème des salaires fut avili, les droits à la tenue de service furent rognés et les congés annuels réduits pour le 80% environ du personnel subalterne. Au début de 1934 des avilissements sensibles furent pratiqués dans l'assurance-accidents.

Après la dissolution des syndicats en février 1934, les avilissements se succédèrent pour les cheminots. La direction du personnel existant jusque là fut par la voie administrative supprimée et toutes les questions touchant le personnel furent placées entre les mains d'un "secrétaire général" du directeur général qui réussit à appliquer les conceptions de son chef d'une manière encore plus défavorable au personnel.

En même temps, les pouvoirs des chefs de dépôts ont été élargis. Aucun cheminot n'a plus le droit de se plaindre, sans l'autorisation de son chef immédiat, auprès de la direction régionale ou centrale, de mesures prises par ce chef. Dans la répartition des logements de service--dont dépend dans beaucoup de cas la possibilité d'une promotion--les chefs immédiats décident de leur propre autorité. Les facilités de parcours ont aussi été avilées. Une série de trains et de types de train ont été interdits au personnel et le prix à payer dans les rapides a été notablement augmenté!

La suppression de tous les tableaux de fonctions décrétée le 30 juin 1934 eut une influence franchement catastrophique. Jusqu'à cette date, le nombre et le caractère des fonctions auprès de chaque dépôt étaient arrêtés d'avance de concert avec les délégués du personnel. A présent, la fixation du nombre des fonctions et de leur caractère n'est pas seulement laissée à l'arbitraire de l'administration, mais l'établissement des graphiques du service et la répartition du travail sont à présent laissés au bon vouloir et à l'arbitraire de chefs de service de toutes sortes. La prolongation des journées de service et la réduction des repos ont donné lieu à une situation qui va à l'encontre de toutes conventions sur les 8 heures. On supprima les jours de congé existant dans les gares importantes et l'amplitude de la journée de service fut portée, même dans le service astreignant des manoeuvres, à 16, 18 voire 24 heures, ce qui non seulement menace la vie et la santé du personnel mais compromet encore la sécurité du trafic. Dans le service de nettoyage des voitures et de l'éclairage la journée de 24 heures est pour ainsi dire la règle et même dans les gares importantes, embranchement de plusieurs lignes, les sous-chefs de gare doivent faire des journées de 24 heures. Dans le service de la traction et des trains, les heures de travail ont également été avilées, par l'abolition des graphiques, à tel point que les agents doivent faire en général de 60 à 70 heures supplémentaires par mois. Dans bien des cas, on daigne après plusieurs mois, "indemniser" ces heures supplémentaires au taux de 0,42 à 0,50 schillings (fr.frs. 1,25 env.) l'heure. Les heures supplémentaires de nuit qui, contractuellement ne peuvent être indemnisées que moyennant paiement, ne sont compensées--pour autant qu'elles le sont-- que par des heures de repos. Dans le service de la voie et du bâtiment, les heures de travail et de repos ont été particulièrement avilées pour le personnel de surveillance de la voie. Pour les ouvriers de la voie, on ne respecte pas les accords contractuels et les chefs interprètent les dispositions du règlement de service comme bon leur semble. Plusieurs centaines de cheminots qui s'étaient élevés contre cette nouvelle "ordonnance" ont été renvoyés du service pour "indiscipline". Ils vivent à présent avec leur famille dans la misère, pour la plus grande gloire de "l'Etat corporatif chrétien".